

REGLES DU JEU CONCOURS

I. ORGANISATION

La société THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK (Madagascar) S.A., société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de Ar 13.600.000.000, dont le Siège Social est à Lâlana Solombavambahoaka Frantsay 77, Antsahavola – Antananarivo 101, inscrite au Registre du commerce et des sociétés d'Antananarivo sous le numéro 2003B1014 et sur la liste des Etablissement de crédit en vertu de l'Arrêté No 3694/91 du 20 juin 1991 – CCBF n°006/BA/1992, NIF 2000 000 399, Statistique 64 191 11 1992 0 10009, ci-après « **Société organisatrice** » organise un jeu concours gratuit à l'attention de sa clientèle.

2. OBJECTIF

L'objectif de ce jeu concours est d'encourager les clients de la banque à utiliser leurs cartes bancaires comme moyen de paiement auprès des commerçants dotés de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) du réseau VISA à Madagascar et à l'étranger, ainsi qu'à effectuer des retraits sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la MCB Madagascar.

3. PERIODE ET DUREE DU JEU CONCOURS

La période du jeu concours est du jeudi 01 avril 2021 au vendredi 18 juin 2021, inclusivement.

4. PRINCIPE DU JEU CONCOURS

Le jeu est organisé sous forme de tombola.

5. ELIGIBILITE

- Le jeu concours est ouvert uniquement aux clients de la MCB Madagascar porteurs de cartes bancaires émises par celle-ci, à savoir la Carte Visa internationale à débit immédiat.
- Aucune inscription n'est nécessaire pour participer au jeu concours.
- Les membres du personnel de même que leurs conjoints et enfants sont exclus du jeu concours.

6. MODE DE PARTICIPATION

- Chaque utilisation des cartes bancaires mentionnées dans la clause 5 par le client pendant la période de jeu déterminée, lui donnera droit à l'attribution automatique d'un ou de plusieurs tickets de loterie gratuit. Il s'agit aussi bien des règlements effectués sur tout TPE sur le territoire malgache et à l'étranger que des retraits effectués sur un GAB de la MCB Madagascar.
- Les retraits d'espèces effectués sur des GABs des banques confrères sont exclus du jeu et ne donnent pas droit à des tickets.
- Le nombre de tickets de loterie attribué au client dépendra du montant de la transaction effectuée : un (1) ticket sera comptabilisé en faveur du client pour chaque tranche d'achat de MGA 50 000 effectué sur un TPE ou à chaque retrait d'espèce de MGA 100 000 effectué sur un GAB de la MCB Madagascar.
- Le ticket est dématérialisé et se présente sous forme d'une numérisation à 6 chiffres compris entre 000001 et 999999, attribués de manière aléatoire à chaque porteur. Ces numéros sont attribués lors de l'arrêtée de la liste des participants à la clôture de la période de jeu concours et sont consultables et communicables sur demande du client.

7. TIRAGES

- Le tirage au sort s'effectuera de manière électronique au moyen d'un logiciel générateur de hasard accepté par les Commissaires aux jeux.
- Les noms des participants assortis des numéros de tickets accumulés sur la période du jeu concerné sont édités sur un listing exhaustif.
- Un tirage au sort sera organisé après la période du jeu récompensant 3 clients tirés au sort.
- Le tirage des tickets sera effectué au siège de la MCB Madagascar à Antsahavola le mardi 22 juin 2021 à 14h00 en présence des officiers de la police des jeux.
- Les gagnants seront notifiés par appel téléphonique par le Manager Relation Clientèle ou par son Chargé de clientèle ou par tout autre collaborateur de la banque. Le cas échéant, il est demandé à chaque gagnant de se manifester auprès de la banque.
- Tout gagnant acceptant le lot, qui ne s'est pas manifesté depuis le tirage jusqu'au jour de la remise des lots sans en avoir informé préalablement 24h à l'avance l'organisateur sera déchu de son lot et un autre tirage sera effectué pour le remplacer.
- Le gagnant étant informé qu'une prise de photo sera effectuée à la date de remise de lot et les photos seront diffusées sur les moyens de communication de l'organisateur si celui-ci refuse cette disposition, il sera également débouté de son lot.

8. LOTS

- Le lot est un **virement sur le compte MCB** d'un montant de **MGA 500 000** par mois pendant **douze (12) mois** toutes les fins du mois à partir du 25 juin 2021 soit un **total de MGA 6 000 000**. Il y aura **trois (03) gagnants**.

9. REMISES DES PRIX

- La date de remise des prix est le 25 juin 2021 à 11h00 au siège ou dans une agence de la MCB Madagascar. Les remises de lots se feront, sur présentation d'une pièce d'identité valide, en présence des officiers de la police des jeux, au siège de la Banque à Antsahavola, ou, selon la convenance du gagnant, auprès de l'agence de Toamasina, de Mahajanga, d'Antsirabe, de Toliara et de Nosy Be.
- Les prix ne sont pas négociables.
- En acceptant le lot offert par la MCB Madagascar, le client accepte d'être pris en photo avec le gain ainsi que l'affichage de ses photos sur tout support dans tous guichets et/ou agences de la MCB Madagascar, l'insertion des photos dans la presse ou encore sur le site web de la Banque. Le refus de cette clause entraîne une non validité du gain et un nouveau tirage au sort sera effectué en présence des officiers de la police des jeux.

10. DEPOT ET PUBLICATION DES REGLES DU JEU

- Les présentes règles du jeu font l'objet d'un protocole déposé auprès de la société d'exploitation de loterie SA ainsi qu'auprès de la Division Courses et Jeux de la Direction des renseignements généraux du ministère de la Sécurité Intérieure.
- Par ailleurs, les présentes règles du jeu sont consultables sur le site web de la MCB Madagascar **www.mcbmadagascar.com** ou auprès des agences de la MCB Madagascar.

11. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

- Les présentes règles du jeu sont soumises à la loi malgache. Les participants sont donc soumis à la réglementation malgache applicable aux jeux concours.
- En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par tout moyen laissant trace écrite à la Société Organisatrice MCB Madagascar, Lalana Solombavambahoaka frantsay 77, Antsahavola Antananarivo 101 dans un délai de 48 heures après la clôture du jeu.
- Tout litige né à l'occasion du présent jeu tombola et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux relevant du ressort de la Cour d'Appel d'Antananarivo.